



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné :

Qu'une demande d'autorisation de démolition a été faite en conformité avec le Règlement numéro 12380-2023 relatif à la démolition d'immeubles, et ce, pour l'immeuble suivant :

Un bâtiment principal portant le numéro civique **6009, route de Fossambault** et sis sur le lot 5 422 380 du cadastre du Québec.

Que cette demande sera transmise au comité de démolition pour examen et décision.

Que la décision sera rendue lors de la séance publique du comité de démolition qui se tiendra le **6 février 2024, à 19 h** au Centre communautaire Desjardins, situé au 145, rue Gingras.

Que toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître, par écrit, son opposition motivée au greffier à l'adresse jarsenault@fossambault.com ou par la poste à l'adresse suivante :

Monsieur Jacques Arsenault, greffier
145, rue Gingras
Fossambault-sur-le-Lac (Québec)
G3N 0K2

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 26^e jour de janvier 2024.

Jacques Arsenault, greffier
CRHA